



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E39960

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2026

ÉDITÉ LE

08/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2002

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 21/11/2024

8 000

Raison sociale : EURL FARRE

34 COURS DE LA VIGUERIE

33890 GENSAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BORDEAUX 444 74220900018

Téléphone : 05 57 47 43 74

Fax : 05 57 47 47 19

Portable : 06 89 30 99 13

Siret : 444 742 209 00018

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0051922

Site Internet : <http://www.farre-charpente-couverture.fr>

E-mail : sarl.farre@free.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 301544971803

Responsabilité légale :

FARRE SEBASTIEN GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 301544971803

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	26/01/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	24/11/2022
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	24/11/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	27/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.